

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ÉCOLES AMIES DES DROITS HUMAINS

GUIDE POUR LES FAMILLES  
ET LES COMMUNAUTÉS SCOLAIRES

## QU'EST-CE QU'UNE ÉCOLE AMIE DES DROITS HUMAINS ?

Une École amie des droits humains (EADH) est un établissement scolaire dont les différents acteurs intègrent le respect et la défense des valeurs liées aux droits humains dans tous les aspects de la vie scolaire et au-delà.

Une EADH s'engage à offrir un enseignement :

**SUR les droits humains** afin que tous les acteurs de la vie scolaire sachent ce que c'est et pourquoi ils sont importants ;

**À TRAVERS les droits humains** pour que l'établissement devienne un modèle d'excellence dans la mise en œuvre des droits fondamentaux ;

**POUR les droits humains** afin que chaque membre de la communauté scolaire connaisse ses droits et sache protéger ceux d'autrui.

L'ensemble de l'établissement est impliqué. Les droits humains sont donc présents dans tous les aspects de la vie scolaire, à travers quatre domaines clés : la gouvernance, les relations interpersonnelles, le programme et le milieu scolaire.

Lorsque les droits humains sont présents dans la salle de classe et dans la cour, dans le cœur et l'esprit des élèves, cela finit par déteindre sur leur façon de penser et leur comportement. Tous les membres de la communauté scolaire explorent les droits fondamentaux et les responsabilités qui en découlent ; ils les promeuvent et les intègrent à leur façon de vivre.

Inclusion, tolérance et respect de la diversité sont des principes fondamentaux des droits humains. Quand ces principes guident les pensées et les actions des membres de la communauté scolaire, il reste peu de place pour le harcèlement ou la discrimination : une relation se crée, pas entre riches ou pauvres, grands ou petits, premiers ou derniers de la classe, mais entre êtres humains rendus égaux par des droits partagés. Les acteurs d'une EADH défendent leurs droits, par la parole ou l'action. Ils et elles connaissent leurs responsabilités et les assument en respectant les droits des autres.

## QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Quand un établissement décide de participer au projet, il fait un grand pas en avant pour permettre aux enfants et à leur entourage d'avoir une vie meilleure.

Les EADH cultivent les compétences nécessaires aux leaders d'aujourd'hui et de demain. Elles aident chaque personne au sein de la communauté scolaire, et au-delà, à obtenir et à renforcer des compétences essentielles. En créant une culture des droits humains, les élèves, les enseignant-e-s et les autres acteurs de la communauté scolaire acquièrent une solide compréhension pratique de leurs propres responsabilités dans la société.

Amnesty International a constaté que la sensibilisation aux droits fondamentaux en milieu scolaire est bénéfique sur le plan éducatif :

- meilleure attitude des élèves face à l'enseignement ;
- meilleure réussite scolaire des élèves ;
- meilleures relations entre les élèves, les enseignant-e-s et les autres membres du personnel ;
- plus grande capacité d'analyse de problèmes complexes au sein de la société.

Les EADH sont également bénéfiques pour la communauté scolaire en général :

- les membres de la communauté scolaire sont encouragés à faire preuve de respect les uns envers les autres ;
- les enseignant-e-s sont en mesure de parler de problèmes locaux importants dans le cadre du programme scolaire ;
- les élèves apprennent à participer à la société en tant que personnes responsables.

La décision de devenir une EADH naît de la volonté d'un établissement d'offrir à tous les membres de la communauté scolaire la possibilité de prendre part aux décisions qui les concernent et qui concernent leurs enfants.

## COMMENT SOUTENIR LES EADH ?

Les familles et les autres membres de la communauté scolaire sont invités à participer aux EADH.

Vous pouvez :

- porter des problèmes locaux importants à l'attention des enseignant-e-s, des élèves et de la direction de l'établissement ;
- assister à des événements publics organisés par une EADH ;
- encourager des élèves à vous parler de leur vie scolaire ;
- soutenir le travail de campagne et les autres activités menés par les membres de la communauté scolaire en faveur des droits humains ;
- protéger l'établissement pour qu'il reste un lieu d'apprentissage sûr pour tous les élèves.

Si vous avez des idées sur la façon dont une EADH pourrait mieux protéger les droits humains dans la société qui l'entoure, n'hésitez pas à nous en parler. Vous trouverez ci-après un exemple montrant comment une EADH a apporté son soutien à des personnes n'appartenant pas à la communauté scolaire.



Les EADH cultivent les compétences nécessaires aux leaders d'aujourd'hui et de demain

**Photo** : Débat sur les droits humains à l'école pour filles Statehouse Girls School  
© Amnesty International Kenya

**Photo de couverture** : Des membres de la communauté scolaire du lycée Ibn Youssef lors d'un défilé de sensibilisation aux droits humains  
© Amnesty International Maroc

## MONGOLIE : CRÉATION D'UN PROGRAMME DE BÉNÉVOLAT

La Mongolia-India Joint Secondary School d'Oulan-Bator est allée au-devant de la population locale à travers un programme de bénévolat prévoyant des activités liées aux droits humains.

En 2010, lors de l'un des hivers les plus froids de l'histoire de la Mongolie, les températures sont descendues jusqu'à -58 °C, ce qui a eu d'importantes conséquences pour la population. La nourriture était rare et les moyens de communication fonctionnaient mal. Les autorités et les organisations internationales ont considéré cet hiver comme une catastrophe naturelle.

Les élèves et le personnel enseignant de l'établissement scolaire ont décidé d'agir. Ensemble, ils ont collecté et distribué des vêtements chauds, des lampes et des allumettes, et les enseignant-e-s ont fait don d'une journée de salaire pour les personnes les plus touchées. Grâce au programme, élèves et enseignant-e-s continuent d'interagir avec le public : après la catastrophe, ils ont continué d'aider des groupes marginalisés et des personnes vivant dans la pauvreté.



## COMMENT EN SAVOIR PLUS ?

Contactez votre établissement, ou le bureau d'Amnesty International le plus proche.

Vous pouvez découvrir où se trouve le **bureau d'Amnesty International** le plus proche en cherchant votre pays dans la liste : <https://www.amnesty.org/fr/countries/>

**Les coordonnées des bureaux régionaux** sont disponibles à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr/about-us/contact/>

**Voir aussi** : <https://www.amnesty.org/fr/human-rights-education/human-rights-friendly-schools/>

**Photo** : Activité EADH à la Joint Secondary School, à Oulan-Bator  
© Amnesty International Mongolie